

ENVIRONNEMENT Rhin

Retour du saumon à Bâle : l'État français à contre-courant

Le plan « France relance » prévoit le financement de passes à poissons à Rhinau et Marckolsheim, pour permettre le retour du saumon à Bâle d'ici 2040. Des chantiers nécessaires, mais ni suffisants, ni prioritaires, à l'aune des enjeux écologiques actuels, estime la fédération Alsace Nature.

Vainement attendu au tournant du millénaire, le saumon a également raté l'échéance de 2020. On lui avait pourtant donné vingt ans de plus pour remonter le Rhin, de Rotterdam à Bâle, et prouver que les États riverains avaient fait ce qu'il fallait pour rétablir « la continuité écologique » du fleuve et s'absoudre de la catastrophe de Sandoz. Mais l'emblématique migrateur semble se heurter à la dure réalité des faits.

En février dernier à Amsterdam, les États membres de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) et la Commission européenne, constatant que « l'objectif n'est pas encore atteint », ont adopté un nouveau programme, baptisé « Rhin 2040 ». Il prévoit que, d'ici cette date, la « continuité écologique » sera rétablie « depuis l'embouchure jusqu'aux chutes du Rhin, ainsi que dans ses grands affluents ». Il prévoit également la réalisation des trois passes à poissons qui manquent encore pour la remontée du saumon jusqu'à Bâle : celle de Rhinau devra être opérationnelle en 2024, celle de Marckolsheim en 2026 et celle de Vogelgrun « dès que possible ».

« Il faut choisir ce qui est le plus urgent et le plus utile »

L'engagement renouvelé de Paris à réaliser ces ouvrages au plus vite a surpris les partenaires français de ce dossier. « On a l'impression que la France navigue à vue », réagit Daniel Reininger, président



En février dernier, les États membres de la Commission internationale pour la protection du Rhin se sont donné vingt années de plus pour « rétablir la continuité écologique » du fleuve pour les poissons migrateurs comme le saumon, « depuis l'embouchure jusqu'aux chutes du Rhin ». Archives L'Alsace/Denis SOLLIER

de la fédération Alsace Nature, présent à la conférence d'Amsterdam. « Elle est certes liée par la directive européenne sur l'eau de 1992, qui lui impose d'assurer la continuité écologique sur la partie du Rhin dont elle a la responsabilité. Mais sa position à la CIPR vient en contrepoint de ce qui avait été acté auparavant. »

Un large consensus s'était en effet établi, côté français, sur le besoin de « travailler avec des éléments nouveaux », à savoir le changement climatique et ses conséquences déjà bien réelles sur le débit, le niveau et la température du Rhin, mais aussi la navigation de plus en plus concentrée sur certaines sections du fleuve, l'apparition d'espèces prédatrices..., qui menacent aujourd'hui la biodiversité.

À cette aune, le retour du saumon, jugé symbolique après le « Tchernobâle » de 1986, semble moins prioritaire. « Il faut choisir

ce qui est le plus urgent et le plus utile. L'objectif, pour Alsace Nature, est toujours le retour du saumon, mais de manière naturelle. Il faut créer un environnement qui lui permette de refaire souche et de se reproduire », souligne Daniel Reininger.

Deux plans « en même temps » ?

Constatant aussi que le nombre de saumons qui remontent pour l'instant jusqu'à Strasbourg est « insignifiant », Alsace Nature milite plutôt pour un travail sur les affluents du Rhin en aval, en rendant les festons franchissables, notamment du côté allemand, en créant des « milieux annexes » pouvant représenter des zones de reproduction pour le saumon et d'autres espèces, en expertisant les ouvrages existants afin d'améliorer leur « franchissabilité »... Ces propositions ont nourri le

plan « Rhin vivant », signé deux mois avant la conférence d'Amsterdam par l'État français, la région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence française pour la biodiversité. « Les ONG elles-mêmes ont compris qu'il y a un temps pour tout », constate Daniel Reininger.

Le gouvernement français a-t-il voulu casser son image de mauvais élève, face à des pays qui se targuent de politiques environnementales plus volontaristes ? Il était certainement sous pression. En décembre 2019, le Conseil fédéral suisse avait ainsi réaffirmé sa volonté d'obtenir de son voisin le respect de ses engagements passés. « La décision de la France a été prise pour des raisons certainement beaucoup plus politiques que techniques », conclut Daniel Reininger, qui estime qu'Élisabeth Borne – encore ministre de la Transition écologique en février dernier – s'est voulue plus royaliste

DÉJÀ TRENTE ANS D'EFFORTS

- 1^{er} novembre 1986 : l'incendie d'un entrepôt des laboratoires Sandoz, dans la zone industrielle Schweizerhalle à Muttens, près de Bâle, provoque une pollution chimique majeure du Rhin.
- 1991 : les États membres de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) décident de réintroduire le saumon.
- 2000 : mise en service de la passe à poissons d'Iffezheim.
- 2001 : la CIPR adopte le programme « Rhin 2020 », qui prévoit de repeupler le fleuve de saumons « par milliers » d'ici 2020 et de leur « ouvrir la voie jusqu'à Bâle ».
- 2006 : mise en service de la passe à poissons de Gamsheim.
- 2016 : mise en service de la passe à poissons de Kembs – sur la nouvelle centrale « K » – et de celle de Strasbourg.
- 2018 : ouverture partielle des écluses du Haringvliet, dans la zone d'embouchure du Rhin (Pays-Bas) ; mise en service de la passe à poissons de Gerstheim.
- 5 décembre 2019 : signature du plan « Rhin vivant » par l'État français, la région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence française pour la biodiversité.
- 13 février 2020 : réunis à Amsterdam, les membres de la CIPR adoptent le programme « Rhin 2040 ».
- 3 septembre 2020 : le plan « France relance » cite comme projets « la restauration de la continuité écologique pour les poissons sur les barrages de Rhinau et Marckolsheim sur le Rhin ».



Le retour du saumon à Bâle est devenu un objectif symbolique après la catastrophe écologique provoquée par l'incendie d'un entrepôt des laboratoires Sandoz, le 1^{er} novembre 1986.

Archives L'Alsace/Francis HILLMEYER

que le roi en décidant de maintenir la réalisation de passes à poissons et, « en même temps », d'appliquer le plan « Rhin vivant ».

Un financement qui reste à construire

Cette position maximaliste pourrait sembler vertueuse s'il ne se posait pas la question des moyens financiers. Le budget de « Rhin vivant » est de 40 millions d'euros, en partenariat avec les collectivités concernées. Le financement des passes à poissons de Rhinau et Marckolsheim devrait être facilité par le plan « France relance », présenté le 3 septembre par le gouver-

nement, qui cite ces deux chantiers parmi les projets à soutenir dès 2021. Il évoque un montant de 80 millions d'euros, mais ne dit pas quelle sera la part de l'État. Et pas un mot sur la passe de Vogelgrun, alors qu'EDF indique que son coût devrait être deux fois plus élevé, vu la complexité technique qu'impose le site (lire ci-dessous).

« Le risque, c'est que tout l'argent parte dans les passes à poissons, au détriment des autres projets en faveur de la biodiversité », souligne Daniel Reininger. « Le pire serait que l'on investisse beaucoup d'argent sans arriver au résultat attendu. »

Un dossier d'Olivier BRÉGEARD